

3^e plan d'action en faveur des PME

Dix axes pour renforcer la compétitivité

C'est parti pour le troisième plan d'action en faveur des PME. Treize mois avant les prochaines élections, le Ministre des Classes Moyennes Fernand Boden (CSV) a enfin présenté hier matin la nouvelle motûre de ce plan de soutien à la compétitivité des petites et moyennes entreprises luxembourgeoises, la dernière datant de ... 2001 alors que le premier plan d'action PME vit le jour en 1996. Alors que le Gouvernement CSV/LSAP issu des élections de 2004 avait promis une refonte des orientations politiques en faveur du secteur qui représente avec 17.000 entreprises artisanales, commerciales et certaines professions libérales (150.000 salariés) un pilier essentiel de l'économie nationale, le travail ne vient donc que d'être bouclé. Avec un retard que le Ministre responsable attribuait hier... aux négociations prolongées autour du statut unique.

Dix axes et cent mesures font le plan qui constitue autant une trame de travail non seulement pour le prochain Ministre des Classes Moyennes, mais en fait pour tout le Gouvernement, des actions dans tous les ressorts étant nécessaires pour améliorer l'environnement pour les PME.

Ainsi, si le Ministre des Classes Moyennes aura la charge de réformer le droit d'établissement afin de le rendre plus flexible comme le prévoit la législation européenne, aux Ministres de l'Économie et du Budget de réfléchir à l'accès des créateurs d'entreprises à des sources de financement d'amorçage. La promotion de l'esprit d'entreprise constitue le premier axe du plan. Boden envisage dans ce contexte entre autres de réduire le délai d'obtention pour une autorisation d'établissement à une semaine d'ici la fin de l'année.

Simplification administrative ensuite avec des projets de création d'un guichet unique pour PME et le rassemblement de textes législatifs, circulaires et formulaires sur une plateforme interactive de communication et d'information, y compris les fiches d'impact des nouveaux règlements concernant les entreprises. A voir si les principes «la directive, rien que la directive» et «think small first» dans la transposition des textes européens seront bien respectés.

Bonification pour les «business angels»

Troisième axe: le soutien financier aux entreprises. Le Ministre a souligné hier surtout une préoccupation: le nombre croissant d'entreprises familiales qui ne trouvent pas de repreneur. La SNCI devrait réfléchir à un nouvel instrument de soutien pour financer la reprise d'entreprises et à l'opportunité de créer un fonds de garantie spécial afin de soutenir les mutualités de cautionnement.

Lutte contre le travail clandestin, adaptation du cadre juridique des faillites plus introduction d'un système de «clignotants» et réforme de la gestion contrôle constituent les priorités de l'axe numéro 4: «veiller à une concurrence saine et loyale entre les entreprises».

Du boulot pour le Ministre des Finances ensuite: il faut repenser la fiscalité en vue de l'éclosion de l'activité économique. Au groupe d'analyse fiscale mis en place par la Tripartite d'étudier une bonification d'impôts pour les «business angels», qui aident les entreprises à démarrer, l'introduction du «netting fiscal» permettant au contribuable de compenser dettes et créances auprès des administrations et au raccourcissement des délais de remboursement des impôts directs et indirects. Pas question, dit le plan, de permettre le principe de la «home state taxation» au niveau européen. Ce principe règle l'imposition de sociétés mères-filles ayant leur siège dans différents pays de l'UE. Rien de surprenant concernant l'axe numéro 6: «réaliser la société de connaissance» qui prévoit la poursuite de la politique d'intensification et de partage des efforts d'innovation. L'axe 7 s'occupe de la garantie d'une législation du travail et des charges sociales favorables à la croissance et à l'emploi. Là, il est prévu de faciliter l'attribution d'autorisations de travail aux chercheurs originaires de pays tiers. Doit être étudiée la possibilité d'introduire un «contrat de travail partagé» qui permettrait à des entreprises regroupées en association de recruter des salariés pour leurs besoins communs. Le point 8 - conciliation entre-

prises/développement durable appelle le Gouvernement notamment à créer des réserves foncières de l'Etat pour permettre la réalisation de projets de développement économique. Les besoins des PME étant souvent spécifiques dans ce domaine, il faudrait les respecter dans les plans d'expansion des zones d'activité. On attend d'ailleurs toujours le plan sectoriel «zones d'activité» prévu par l'IVL.

Relever les hauteurs maxima constructibles

Nombre d'objectifs sous la rubrique «Accomplir un cadre propice au développement sectoriel». Avec un focus sur le commerce, le tourisme et le logement. Les activités de promotion du commerce luxembourgeois continueraient à être soutenues - souvenons-nous que la Tripartite de 2006 avait accordé 5 millions d'euros pour la transformation du Grand-Duché en pôle de commerce de la Grande Région. Le rôle du «city manager» doit être promu partout, de même que l'initiative «ServiceQualitéit Lëtzebuerg» dans les services touristiques. Le plan qui prévoit une reprise de la discussion sur les heures d'ouverture - il faudrait les adapter tenant compte des exigences de la population et de l'évolution de la situation de concurrence - prévoit d'envisager l'accès au patrimoine immobilier pour les petits commerçants en les faisant bénéficier de loyers préférentiels dans les bâtiments publics. Il mise aussi sur le fameux «pacte logement» de Boden, tellement critiqué. Intéressant qu'un plan d'avenir prévoit une réforme de la loi de 2004 pour réduire sensiblement les délais pour l'élaboration de PAG et de PAP: le Ministre de l'Intérieur l'a de toute façon promis. Enfin, le relèvement des hauteurs maxima constructibles sera mis à l'étude.

Sous le dernier point figurent des mesures d'amélioration de la formation initiale et continue: réforme de l'apprentissage - en cours de route, difficilement - et la promotion d'un plan d'action professionnelle continue auprès des dirigeants d'entreprise. Tout un programme donc pour la coalition à venir.

> c.